

Association de Solidarité avec Tous les Immigrés

RAPPORT D'ACTIVITÉS **2018**

10 rue Causserouge -33000 Bordeaux tél. 05 56 92 65 98

Mél : astibordeaux@gmail.com

Site Internet : <http://www.astibordeaux.fr>

Association reconnue d'intérêt général



SOMMAIRE

Introduction	3
Les cours de français et d'alphabétisation	4
• Le fonctionnement.....	4
• L'équipe	5
• Le public et la fréquentation	7
• La formation des formateurs et les outils pédagogiques	9
Les permanences juridiques et administratives	10
• L'organisation, le public ,.....	10
• Fréquentation des permanences par age et sexe et nationalité.....	11
• Les demandes adressées aux permanences administratives	12
• Les demandes adressées aux permanences juridiques.....	13
• Le contexte juridique	15
• Les formations données par l'Asti.....	17
Le service de domiciliation.....	18
Les liens avec la F.A.S.T.I.	20
Les représentations extérieures	21
• Représentation dans des Associations	21
• Représentation dans des Collectifs	21
• Autres actions ou représentations	23
Conclusion	25

INTRODUCTION

A en croire les chiffres de l'UNHCR (Haut Comité aux Réfugiés des Nations Unies) le nombre de migrants entrés en Europe en 2018 aurait baissé d'environ 25 % pour se situer à 141 472 (plus de 185000 en 2017). En corollaire, le nombre de décès répertoriés en Méditerranée aurait baissé de 30 % pour se situer à 2277, chiffre le plus bas de ces 5 dernières années mais contredit par les ONG qui parlent de 5300 morts. Ces chiffres en baisse sont trop souvent utilisés par nos politiques français et européens pour justifier une politique de plus en plus anti-migrants : augmentation du budget de Frontex (police aux frontières de l'UE) et de ses effectifs - entraves et arrêt des maraudes des ONG en mer Méditerranée initiés par le gouvernement nationaliste italien - mise à exécution de l'accord entre l'Italie et la Lybie soutenu par l'UE qui empêche les migrants de rejoindre l'Europe.

Mais ils cachent une réalité dramatique et mortifère.

Petits rappels : le samedi 27 janvier l'Aquarius sauve 83 migrants lors d'une opération en Méditerranée, mais deux femmes décèdent et « de nombreuses personnes sont portées disparues et présumées noyées » ; la nuit du 8 juin, les marins de l'Aquarius sauvent 229 naufragés et embarquent 400 autres personnes, une situation apocalyptique décrite par le personnel à bord. Le gouvernement italien et Malte refusent d'accueillir le bateau bondé (« Il y a 630 personnes à bord, le bateau fait 77 mètres de long par 13 de large, c'est le métro aux heures de pointe, on ne peut pas marcher sur le bateau »), utilisant l'argument que le navire ferait le jeu des passeurs et des trafiquants d'êtres humains.

Pendant que l'Aquarius, S.O.S Méditerranée et MSF se débattent dans un imbroglio politico-juridique pour récupérer un pavillon indispensable pour repartir sauver des migrants à la dérive en Méditerranée et **témoigner** auprès des citoyens européens de l'**absurdité cruelle** du durcissement de la politique migratoire, l'assemblée nationale française votait, le 10 septembre 2018, la sixième modification du CESEDA, depuis sa création en 2006 par M. N. Sarkozy, portant le doux nom de : « loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ». Concernant l'« intégration réussie » il faudra attendre quelques années pour faire un constat, par contre, concernant la maîtrise de l'immigration, nous ne cessons de voir quotidiennement la détresse des étrangers souhaitant rester dans notre pays et/ou tentant de renouveler leur titre de séjour. Quant au droit d'asile « effectif », la mise en place de la régionalisation de la demande d'asile et du guichet unique (GUDA) sans parler des Dublinés, tout est fait pour compliquer la procédure et soumettre les demandeurs à un nouveau parcours du combattant alors qu'ils se croyaient enfin sauvés !!!

Pour clore ce rapide tour d'horizon négatif de 2018, il faut signaler un accroissement du nombre des MNA (Mineur Non Accompagné) lors de nos permanences et la défaillance des services du département sur la prise en charge et la mise à l'abri de ces mineurs.

Le rôle de l'Asti est, depuis plus de cinquante ans, d'accompagner les étrangers dans leur vie en France. Tous bénévoles, au travers des cours de français, dans les permanences juridiques et administratives, nous nous efforçons de permettre aux personnes que nous recevons d'accéder à un statut de citoyen à part entière. Nous assumons également notre rôle d'information et de défense des étrangers auprès de nos concitoyens en participant à des collectifs, en faisant des formations, en soutenant les luttes politiques contre l'exclusion des étrangers, en combattant par des publications et des conférences, les préjugés et la stigmatisation des étrangers.

Notre action s'insère ainsi dans un tissu associatif plus large et contribue à son échelle à améliorer la situation des personnes étrangères en leur apportant une écoute et un soutien. En vous souhaitant une bonne lecture de ce rapport d'activités.

Frédéric ALFOS,
Président de l'ASTI Bordeaux

LES COURS DE FRANÇAIS ET D'ALPHABÉTISATION

Introduction

Ce bilan concerne la période allant de début septembre 2017 à fin juillet 2018 car nous suivons le rythme scolaire pour les cours de français.

Ces cours sont fondés sur la constatation faite, à la fois par les membres de l'ASTI et les immigrés eux-mêmes, que l'apprentissage du français est un « passage obligé » pour une bonne insertion. En effet leur perte de repères en tout domaine est particulièrement évidente et source de difficultés dans le domaine du langage.

Ceci nous a amené à proposer un apprentissage du français essentiellement oral.

On peut ainsi développer chez les apprenants des connaissances de base qui leur permettront de comprendre et se faire comprendre dans leur vie quotidienne.

Ceci concrétise le début d'autonomie que l'ASTI souhaite leur apporter. Mais bien sûr cet apprentissage oral s'accompagne de quelques données sur nos institutions et nos us et coutumes afin de les rendre plus à l'aise dans leur nouveau monde « La France ».

Ces dernières années, nous avons accentué la proposition de cours pour les nouveaux arrivants, pour les plus en difficulté, pour ceux que nous nommons les "débutants". Même si nous répondons aussi à d'autres niveaux ou spécificités, (intermédiaires, avancés et alphabétisation), c'est avant tout cette catégorie de personnes que nous accueillons massivement.

Nous nous devons de signaler que nous invitons nos apprenants à s'adresser aux permanences juridiques et administratives qui se tiennent à l'ASTI, pour essayer de résoudre leurs problèmes ou interrogations liés à leur séjour en France.

Le fonctionnement

Les horaires et les groupes :

L'activité de formation en langue française et alphabétisation a lieu les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h30.

Les apprenants sont répartis en 10 groupes de 4 niveaux :

Le groupe "alphabétisation" : composé de personnes « analphabètes », n'ayant pas été scolarisées (ou peu), mais parlant assez bien français. Un apprentissage de l'écrit leur est proposé (lecture/écriture)

Les 6 groupes "débutants" : composés de personnes arrivées en France depuis peu. Ces personnes, souvent scolarisées dans leur pays d'origine, n'ont que peu ou aucune connaissance de la langue française, et n'ont pour certaines jamais été familiarisées avec l'alphabet latin. Il s'agit donc d'initier ces personnes à la compréhension et l'expression du français à l'oral (notre but principal).

Les 2 groupes "intermédiaires" : composés de personnes possédant quelques bases de la langue française. L'objectif de ces groupes est donc axé sur l'acquisition de compétences de communication orale d'un niveau supérieur à celui des débutants (compréhension, production et correction phonétique).

Le groupe "avancés" : Ces personnes maîtrisent déjà les compétences de production et de compréhension orales, l'objectif porte donc sur l'acquisition et la maîtrise de l'écrit (compréhension et production) et le perfectionnement de l'oral.

L'organisation de tous ces cours sur trois créneaux horaires (15h30-17h, 17h15-18h45 et 19h-20h30) permet de nous adapter à nos différents publics (salariés ou non) et les apprenants peuvent choisir le groupe qui leur convient le mieux et qui respecte leurs contraintes d'ordre professionnel et/ou familial. Pour illustrer ceci, nous avons des groupes de débutants qui commencent toujours à 15h30, d'autres à 19h, enfin d'autres ont des horaires variés selon les jours de la semaine. Chaque groupe d'apprenants se voit proposer 3 cours de 1h30 par semaine.

L'accueil et les inscriptions :

Nous fonctionnons sur le rythme d'une année scolaire. La rentrée a eu lieu le 18 septembre 2017 et la fin des cours le 27 juillet 2018, sans interruption sauf pour la période de Noël.

Les 14 et 15 septembre nous avons organisé deux après-midi d'inscription. Sur ces deux demi-journées nous avons fait le plein (environ 200 apprenants). Ensuite toute l'année, nous avons inscrit sur une liste d'attente les nouvelles demandes, puis au rythme des départs, nous avons contacté les personnes en attente pour compléter le nombre d'apprenants de chaque groupe.

Lors des inscriptions de septembre (ou en cours d'année), nous évaluons rapidement le niveau de la personne, essentiellement autour de la compréhension orale et de son niveau d'alphabétisation. Ceci permet de l'affecter, dans un groupe, à un niveau que nous jugeons le bon ; mais nous pouvons à tout moment, en prenant avis auprès de lui et de ses formateurs, faire passer l'apprenant à un niveau plus adapté. Lors de ce premier contact un document de bienvenue expliquant le fonctionnement des cours ainsi qu'un programme pour le cursus débutants, traduit en de nombreuses langues, est remis. Ceci facilite ce premier contact en permettant de surmonter la barrière de la langue.

L'organisation pratique des cours

Les locaux de cours

A l'ASTI nous disposons de trois salles de cours, chaque salle pouvant recevoir environ une quinzaine de personnes. Chacune est équipée d'un tableau et d'un ordinateur qui permet d'accéder à Internet (outil de plus en plus utilisé pendant les cours). Enfin on peut aussi y avoir un lecteur de CD.

La gestion des présences

L'ASTI reçoit bien plus de demandes d'inscriptions aux cours qu'elle ne peut accueillir d'apprenants. Nous avons donc constamment des listes de personnes en attente de pouvoir suivre un cours, d'où la nécessité de suivre les présences, pour permettre le remplacement de personnes qui n'assistent plus au cours par de nouveaux apprenants.

Ce relevé de présences permet également de pouvoir délivrer à la demande des certificats qui peuvent, dans certains cas, être très importants pour les étrangers pour compléter un dossier mais aussi d'étayer nos demandes de subventions auprès des financeurs institutionnels.

Les temps de rencontres :

Différents temps de rencontres sont proposés tout au long de l'année :

Des repas conviviaux sont organisés deux fois par an, auxquels sont conviés les apprenants mais aussi leurs familles, les formateurs ainsi que tous les autres membres de l'ASTI. Le premier a lieu à l'occasion de la fin de l'année civile, le 21 décembre 2017, dans les locaux de la Halle de Douves, le deuxième au début de l'été, sur les bords de la Garonne le 29 juin 2018. C'est un moment privilégié

où tous les groupes de niveaux se décroissent. C'est aussi l'occasion pour les différents intervenants de l'association de se rencontrer.

Des *sorties ou activités culturelles* sont organisées par des formateurs en cours d'année. Des formateurs accompagnent à des visites ou spectacles proposés par l'association Cultures du Cœur dont l'ASTI est partenaire. Le partenariat avec cette association, en place depuis quelques années déjà, permet d'organiser des sorties culturelles qui favorisent l'intégration sociale et l'utilisation du français à l'extérieur des cours.

L'équipe

Une équipe de formateurs, tous bénévoles

Elle est composée d'environ 50 personnes, chaque formateur assurant, au minimum, un cours d'1h 30 par semaine. La plupart des cours sont assurés par des binômes de formateurs, ce qui permet une prise en charge plus individualisée des apprenants. Chaque apprenant voit ainsi de 3 à 6 formateurs par semaine ; cette multiplicité de contacts s'avère une vraie richesse pour nos apprenants. Nous trouvons parmi les bénévoles des étudiants, des personnes en activité, des demandeurs d'emploi ou encore des retraités.

On peut remarquer que, d'une année sur l'autre, environ une moitié des formateurs continue son activité au sein des cours de français. Les formateurs les plus jeunes, du fait de leurs activités, études ou recherche d'emploi sont malheureusement souvent amenés à nous quitter au milieu de l'année. Nous avons, pour pallier cette difficulté, créé une liste d'attente de formateurs que nous appelons en cas de besoin.

Le cahier de liaison

L'outil de base du lien entre les formateurs d'un même groupe est le cahier de liaison. Celui-ci est à disposition dans la salle. Il est demandé à tous les formateurs de le remplir à la fin de chaque cours. C'est un moyen de communication particulièrement utile. Il permet notamment de voir les thèmes abordés par les autres formateurs, d'échanger des informations sur les outils pédagogiques utilisés, de faire connaître les réactions du groupe observées pendant les cours et enfin de signaler les difficultés rencontrées par tel ou tel apprenant. Il est actuellement de plus en plus souvent complété par des échanges par mail ou en réunion pour les intervenants d'un même groupe.

Coordination

Cette année une équipe de sept coordinateurs encadrent l'activité des cours de français à l'ASTI. Ils sont chargés de l'organisation générale (inscriptions des apprenants, gestion de la liste d'attente, recrutement des bénévoles, organisation matérielle de la rentrée, relations avec le bureau et le C.A. de l'association, organisation des réunions de formateurs, des formations proposées et des fêtes, gestion des questions pédagogiques, de la documentation et de l'organisation matérielle).

Quatre de ces coordinateurs sont référents d'accueil et assurent la permanence chaque soir de 17h à 19h 30, pendant les cours. Pour eux, il s'agit de s'assurer du bon déroulement des cours (ouverture et fermeture des locaux et des salles, orientation des apprenants, gestion des présences et des absences, proposition de supports pédagogiques aux formateurs), mais aussi de recevoir les visiteurs extérieurs qui se présentent, de les informer des activités de l'ASTI ou de les réorienter si besoin vers d'autres associations.

Communication

Une réunion de formateurs a eu lieu à la rentrée afin de présenter l'activité à tous les nouveaux formateurs.

Les réunions de coordination – Les sept coordinateurs se réunissent tous les mois pour assurer le suivi de l'action. Un compte-rendu est systématiquement réalisé et envoyé aux membres du bureau de l'ASTI et une version « light » à tous les formateurs. Il sert d'une certaine manière de bulletin d'information interne à l'activité "cours de français".

Circulation de l'information - casiers – Elle se fait essentiellement par internet (cf. CR des réunions de coordination ou du CA de l'ASTI, etc...) Tous les formateurs qui le souhaitent peuvent disposer d'un casier à leur nom à l'ASTI.

Le site de l'asti www.astibordeaux.fr permet aussi de se tenir au courant de l'actualité de l'association en général, et des cours de français et d'alphabétisation en particulier

Le public et la fréquentation

Par rapport à l'année précédente les chiffres présentés ci-dessous montrent une grande stabilité tant pour les inscrits que pour la fréquentation aux cours.

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

489 inscrits
1173 cours de 1h 30
10173 présences
9 personnes en moyenne par cours

Âge des apprenants :

L'âge moyen est de 34 ans. 44 % ont entre 18 et 30 ans.

Répartition des apprenants par sexe :

Les cours proposés sont mixtes. L'ASTI a accueilli cette année 73% d'hommes et 27% de femmes.

Répartition des apprenants par origine géographique :

Les 5 zones les plus représentées sont :

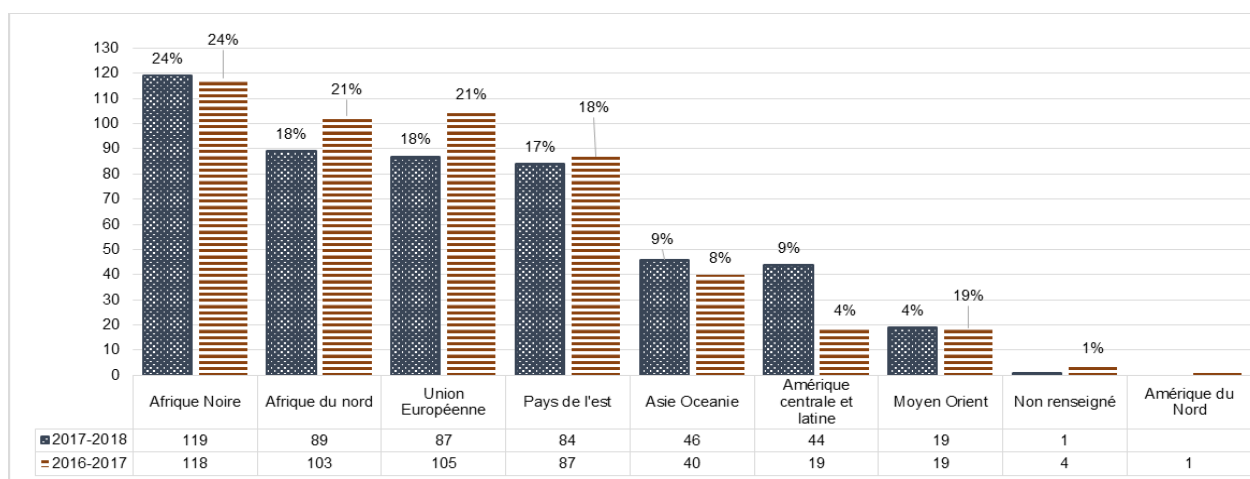
L'Afrique noire avec 119 apprenants
L'Afrique du Nord avec 89 apprenants,
L'Union Européenne avec 87 apprenants,
Les pays de l'Est avec 84 apprenants

69 nationalités au total étaient représentées à l'ASTI en 2017/2018

En comparant les chiffres des années précédentes et ceux de cette année on remarque la constante diminution du nombre de ressortissants de l'Union Européenne.

Ventilation des inscrits par origines géographiques (zones)

Confirmation de l'Afrique noire comme première région d'origine. Tendance à la baisse pour l'UE



Ventilation des inscrits par origines géographiques (pays) les plus représentés année 2017-2018

29 pays sur 69 représentent 88% (431 sur 489) de la population totale des inscrits.

	2017-2018			2016-2017		
	F	M	Total	F	M	Total
Algérie	6	46	52	4	51	55
Soudan	2	48	50		57	57
Afghanistan		26	26		24	24
Nigéria	5	21	26	6	11	17
Colombie	9	16	25	3	2	5
Maroc	11	13	24	10	28	38
Géorgie	9	11	20	6	12	18
Albanie	7	12	19	5	9	14
Arménie	11	7	18	12	6	18
Bulgarie	7	9	16	8	11	19
Espagne	6	9	15	10	28	38
Italie	2	13	15	3	5	8
Portugal	4	7	11	1	5	6
Roumanie	4	7	11	9	9	18
Ukraine	6	5	11	5	6	11
Tchad	3	6	9	2	1	3
Brésil	4	5	9	4	1	5
Inde	2	6	8	2	1	3
Sahraoui		7	7		4	4
Russie	6	1	7	10	5	15
France	2	5	7	4	1	5
Guinée	1	6	7	3	3	6
Mauritanie		6	6		5	5
Egypte		6	6		7	7
Moldavie	2	4	6	3	3	6
Tunisie	1	5	6		5	5
Turquie		5	5		4	4
Syrie	1	4	5		4	4
Sénégal	2	2	4	3	7	1

La formation et les actions pédagogiques



Le CLAP Aquitaine :

La formation est essentiellement assurée par le CLAP Sud-Ouest.

Nous bénéficions tout au long de l'année de l'accès aux formations de cet organisme.

En novembre 2017, une formation spécifique a été proposée aux formateurs des groupes débutants. Elle a été suivie par une dizaine de personnes, avec comme thème « Animer un atelier oral. Prise de repères »

Outils pédagogiques - fonds de ressources :

Nous disposons à l'ASTI de documents didactiques en adéquation avec notre structure et nos objectifs.

Les formateurs ont ainsi accès à une grande variété de documents et de supports de cours en version papier, sur CD ou sur Internet.

Nous proposons aux formateurs des débutants une grille de thèmes de cours associée à une proposition de calendrier d'évolution ainsi qu'une liste de ressources pour aider à construire les cours, fascicules et sites internet.

Les formateurs peuvent l'utiliser comme bon leur semble et cela peut aussi servir de base à un travail en commun.

Conclusion

Comme l'indique ce bilan, la demande pour suivre des cours de français est toujours aussi importante et malheureusement nous ne pouvons répondre à toutes ces demandes car nous sommes au maximum de nos capacités d'accueil. A chaque rentrée, à l'issue des deux sessions d'inscriptions, les dix groupes sont pratiquement complets. La liste d'attente, mise en place depuis plusieurs années, consignait les noms et coordonnées des personnes souhaitant s'inscrire, ne permet pas de les rappeler rapidement car l'afflux est trop important. Lorsque nous contactons les personnes inscrites sur liste d'attente deux ou trois mois après, voire plus, elles ne peuvent plus venir ou elles sont passées à autre chose.

Nous avons donc prévu dès la rentrée prochaine (septembre 2018), une fois les groupes complets, de proposer aux gens de les inscrire sur liste d'attente, mais nous ne les contacterons plus. Ils devront se représenter quelques semaines plus tard, spontanément, et nous les inscrirons alors, dans la mesure des places disponibles. Cela devrait permettre de réguler les demandes.

Dans l'optique d'accueillir plus de monde, nous allons dès septembre 2018, pour une année « expérimentale », réduire à deux le nombre de cours par semaine et par groupe (deux jours consécutifs). Il y aurait huit groupes de débutants, au lieu de six, trois d'intermédiaires au lieu de deux, et deux groupes de niveau en alphabétisation.

Ceci pour respecter le bien fondé de notre objectif, aider davantage de personnes immigrées à trouver un début d'autonomie dans leur nouvelle vie par la pratique orale du français.

Nous savons bien que ceci n'est qu'une étape dans le processus d'intégration, mais indispensable.

Nous souhaitons que tous puissent trouver une structure qui réponde à leur attente.

Nous constatons avec plaisir que l'offre pour les cours de français aux « migrants » se développe, des formations plus spécifiques sont aussi proposées. Par exemple des associations proposent d'aider les immigrés universitaires à rentrer dans les universités françaises pour y poursuivre leurs études ; nous avons pu guider avec succès quelques-uns de nos apprenants vers ces formations.

Notre activité reste difficile, mais vivante et dynamique. On le voit bien dans le renouvellement aussi bien des apprenants que des formateurs et la satisfaction qu'y trouvent les uns et les autres.

LES PERMANENCES JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

Ces permanences s'inscrivent dans l'objectif de l'ASTI Bordeaux de favoriser l'insertion dans la société française des personnes immigrées et de leurs familles, de leur offrir les chances d'une intégration réussie.

A terme, il s'agit de leur permettre d'acquérir une réelle citoyenneté par l'accès aux droits qui passe par la maîtrise des codes culturels, administratifs et juridiques de notre société.

L'organisation

Notre structure propose 3 permanences par semaine le lundi de 14 h à 16 h (permanence administrative), le mercredi de 18h30 à 21h30 et le samedi de 10 h à 12 h.(permanences juridiques)

L'équipe des permanenciers comprend une dizaine de bénévoles réguliers et plus de 40 sont passés quelques mois ou semaines.

Dans le cadre des permanences la personne est informée des différentes solutions envisageables pour régler sa situation. Elle seule décidera en toute connaissance de cause de la suite à donner à ses démarches. Le rôle des permanences est donc un rôle d'information, d'explication, de conseil et d'accompagnement.

Le public

Le public rencontré lors des permanences se compose principalement d'étrangers :

- installés régulièrement ou en recherche de régularisation en France
- demandeurs d'asile
- mineurs isolés
- ressortissants européens ou étrangers ayant un titre séjour d'un autre pays de l'UE.
- étrangers de passage
- Mais aussi des Français de naissance ou d'origine étrangère.

Les personnes recourant aux services de l'ASTI sont souvent dans des situations économiques et sociales difficiles et précaires ; la majorité vit soit à Bordeaux (quartier St Michel, St Jean, les Aubiers, Bacalan...), soit dans la Métropole (Talence, Mérignac, Bègles, Lormont, Cenon...) dans les quartiers les plus défavorisés, où le logement est le moins cher. C'est là aussi que les accueille leur réseau de compatriotes.

Quelques personnes viennent de plus loin, soit du département de la Gironde (Libourne, Médoc par exemple) ou d'autres départements de la région.

En 2018 , 1 367 personnes sont venues à nos permanences pour un ou plusieurs entretiens.

Analyse de la population des permanences juridiques ou administratives

Nombre de personnes venues aux PA ou PJ par sexe et tranche d'âge			
	2018	2017	2016
Femme	364	444	469
Moins de 18 ans	9	7	2
18-25 ans	41	54	37
26-64 ans	297	355	387
65 ans et plus	15	24	37
Non renseigné	2	4	6
Homme	1003	932	743
Moins de 18 ans	167	142	14
18-25 ans	151	101	76
26-64 ans	650	641	609
65 ans et plus	24	26	26
Non renseigné	11	22	18
Totaux	1367	1 376	1 212

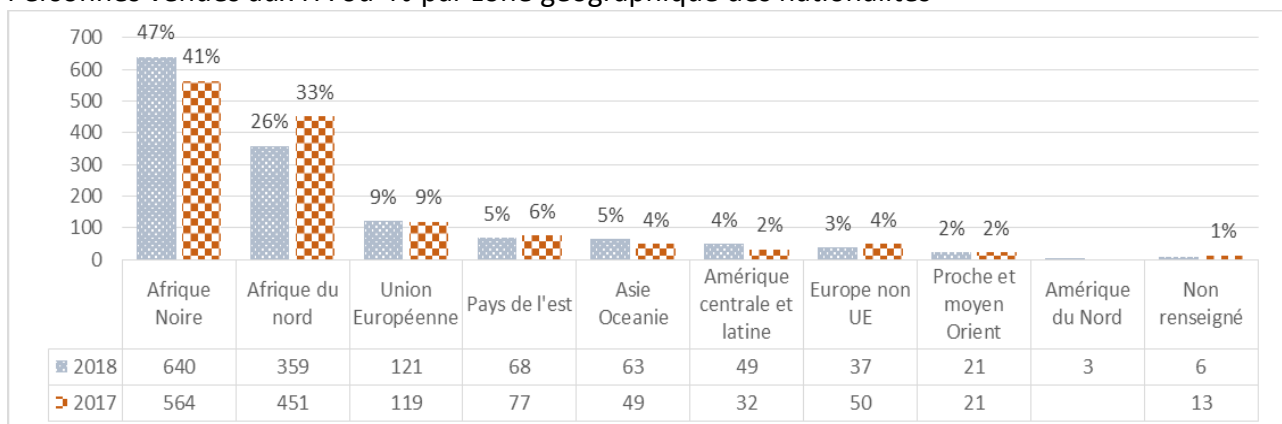
Près des ¾ de la population sont des hommes. La proportion reste sensiblement la même ces dernières années.

A noter le nombre de mineurs passé de 14 en 2016 à 152 en 2017, est en 2018 de 176 ; il sera probablement encore plus élevé en 2019.

Augmentation liée à l'arrivée de mineurs étrangers isolés, non ou mal pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance.

D'où viennent-ils ?

Personnes venues aux PA ou PJ par zone géographique des nationalités



La répartition par zone géographique est assez stable.

A noter que la part de l'Afrique Noire qui avait doublé en 2017, a encore sensiblement augmenté (47% en 2018 pour 41% 2017) au détriment de l'Afrique du Nord (26% en 2018 pour 33% en 2017)
 En 2018, **84** nationalités sont représentées (**81** en 2017)
 Les 28 nationalités ayant un effectif d'au moins **10** personnes représentent **85%** de la population totale soit **1 162** personnes.

12 nationalités représentent les $\frac{3}{4}$ de la population rencontrée.

Nationalités les plus représentées en 2018

	H + F	H	F
Algérie	166	113	53
Maroc	154	102	52
Guinée	113	107	6
Sénégal	105	80	25
Cameroun	93	76	17
Côte d'Ivoire	67	53	14
Congo	64	42	22
Mali	47	45	2
Nigeria	37	23	14
France	37	18	19
Espagne	30	28	2
Tunisie	27	20	7
Total	940	707	233

On retrouve les mêmes pays qu'en 2017 mais dans un ordre un peu différent.

Les 4 pays les plus représentés sont en 2018 dans l'ordre l'Algérie, le Maroc, la Guinée et le Sénégal.
 En 2017 c'était le Maroc, l'Algérie, Sénégal et la Guinée.

Les demandes adressées aux permanences administratives

Nombre d'entretiens regroupés par motif principal

Motif principal de l'entretien	2018	2017
Divers Administratifs ¹	141	103
Logement	49	58
Couverture maladie	27	39
Autres droits sociaux	22	15
Prestations familiales	20	25
Emploi	20	14
Accès aux soins	20	14
Conso. et contentieux divers	14	4
Justice/police	12	6
Dossier nationalité	5	10
Éducation	4	3
Formation	2	2
Totaux	336	293

¹ CV, courriers divers, orientation, renseignements...

La Permanence Administrative permet :

- d'une part d'accompagner le public dans les démarches administratives courantes :

Accès aux soins : CMU, AME, mutuelle complémentaire...

Prestations familiales et sociales : CAF...

Logement - bailleurs sociaux

Aide juridictionnelle

Déclarations de revenus : particuliers, auto entrepreneurs...

Ce travail s'accompagne d'un rôle d'écrivain public qui va de l'écriture d'une simple lettre à l'élaboration d'un CV ou d'une lettre de motivation.

- d'autre part d'aider au règlement de litiges avec les administrations et organismes privés

Versements de prestations suspendus

Frais médicaux et hospitaliers

Dossiers de surendettement

Impayés bancaires

Un contact téléphonique avec les organismes concernés permet souvent de clarifier une situation incomprise et d'amorcer son règlement.

- elle permet également de mettre en relation les personnes qui viennent aux PA avec des organismes caritatifs ou des associations d'aide aux étrangers.

Les demandes adressées aux permanences juridiques

La fréquentation est toujours plus importante. Au cours de l'année 2018 nous avons assuré 1349 entretiens (1488 en 2017) correspondant à environ 1169 personnes (1193 en 2017) lors de 93 permanences .

A ces chiffres il faut ajouter plus de 77 entretiens hors permanences (69 en 2017) pour traiter de situations mobilisant trop de temps pour être vues en permanence.

Près de 80 % sont des dossiers de nationalité.

A signaler également via le site de l'Asti ou directement à l'adresse mél de l'Asti :

Plus de 150 demandes de renseignements juridiques dont certaines en provenance d'autres départements et même de l'étranger.

Nous ne disposons pas toujours des données suffisantes sur la situation de la personne, dans ce cas :

- soit nous répondons de manière générale,
- soit nous leur conseillons de passer à une permanence s'ils habitent en Gironde ou nous les orientons vers des associations de défense des étrangers proches de leur domicile.

Doit également être souligné l'important travail fait en aval :

- Recherches juridiques, rédaction de lettres, recours...
- Contacts avec les partenaires.
- Accompagnements en préfecture, auprès des services sociaux.

Souvent il s'agit d'abord d'identifier les attentes et besoins de la personne et pour cela franchir des difficultés qui ne sont pas seulement liées au barrage de la langue.

Il nous faudra avant tout établir la confiance, puis extraire des propos les informations utiles, les ordonner, analyser la situation pour envisager avec eux des solutions qui peuvent être multiples, en donner les composantes afin que le demandeur dispose d'éléments pour décider de la piste à suivre. Il restera à l'accompagner dans la voie choisie.

Les associations se trouvent bien souvent assurer un rôle qui devrait être celui des services de l'État. En effet depuis le dernier trimestre 2013, la préfecture de la Gironde a institué une prise de rendez-vous pour tout dépôt de dossier.

Il n'y a plus d'accueil physique adapté pour les étrangers, seules sont reçues au guichet les personnes munies d'une convocation.

Des listes de pièces à fournir selon la situation des personnes sont disponibles sur le site ou à la préfecture mais dans les 2 cas aucune aide qualifiée pour les orienter, les renseigner.

Regroupement des entretiens en permanence juridique par problème principal		
Motif principal de l'entretien	2018	2017
Séjour	581	642
Entrée	205	121
Famille	187	203
Asile	163	149
Nationalité	97	59
Administratif	72	120
Autre	50	95
Européens	48	66
Non renseigné	17	33
Totaux	1420	1 488

Les demandes relevant du droit au séjour ou de la situation familiale ont légèrement diminué mais arrivent toujours en tête.

Près de la moitié des demandes relèvent du droit au séjour, ce poste recouvre des situations diverses :

- papiers périmés ou sans papiers ou titres de séjour d'un autre pays
- première demande, renouvellement ou demande de régularisation
- étudiants : changement de statut
- travailleurs ou non travailleurs sans papiers
- ressortissants européens ou pays tiers...

13% des demandes sont liées à la situation familiale :

- conjoint ou pacsé avec un Français ou un étranger
- regroupement familial
- parent d'enfant français...

Les demandes concernant l'entrée en France ou l'asile continuent à augmenter

14% liés à l'accès sur le territoire : ces demandes qui avaient doublé en 2017 continuent à augmenter

- difficulté d'obtention de visa (conjoint de français, regroupement familial...)
- contestation de document d'état civil...

10 % liés à l'asile: Poste toujours en augmentation du fait de nombreux dublinés ou procédure prioritaire

- Les primo arrivants sont orientés vers la PADA.
- Nous traitons essentiellement des demandes de réexamen ou des « Dublinés » qui contestent leur renvoi vers le pays européen où il sont entrés.

7% des demandes concernent la nationalité française :

Première demande, recours ou demande après dossier ajourné ..

Elles ont augmenté par rapport à 2017

Mais la plupart des dossiers, délicats et longs à constituer, sont traités hors permanences

Les problèmes administratifs ont diminué de moitié dans les permanences juridiques

5% liés à des problèmes avec l'administration (Caf, Cpam, Pôle emploi...)

- diminution probablement en relation avec le développement de l'équipe PA
- essentiellement problèmes liés à la reconnaissance des prestations ou droits sociaux : CMU, AME, AAH, allocations familiales, RSA ...
- problèmes de permis de conduire ou de police

Le contexte juridique

L'élément essentiel est une nouvelle réforme du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) intervenue le 10 septembre 2018 dite loi « asile et immigration » dont l'ensemble des dispositions est dorénavant en vigueur.

Alors que la dernière réforme datait seulement de deux ans, il était annoncé une refondation complète pour garantir le droit d'asile et mieux maîtriser les flux migratoires.

Mais on ne peut que constater qu'il ne s'agit pas de la définition d'une nouvelle stratégie d'ensemble, et que **la maîtrise des flux migratoires est devenue l'objectif essentiel**. Il s'agit plutôt d'un **catalogue de mesures ponctuelles** à la recherche d'une efficacité accrue, renforçant les pouvoirs de l'administration, et multipliant les possibilités de maintenir les étrangers à sa disposition. La complexité toujours croissante des réglementations de plus en plus techniques interdit une compréhension aisée des textes qui deviennent toujours plus inaccessibles aux personnes concernées.

Asile

De nombreux reculs :

*Placement en procédure accélérée des demandes déposées plus de 90 jours après l'entrée sur le territoire,

- * Autre demande de droit au séjour doit se faire parallèlement à sa demande d'asile dans un délai de 2 mois (3 mois étranger malade)
- * suppression du caractère suspensif du recours CNDA (Cour nationale du droit d'asile) pour de nombreuses demandes (réexamen, pays d'origine sûr ..).
- * Contrôle accru des conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile soumises à un régime directif et s'apparentant de plus en plus à une assignation à résidence
- * Allègement inquiétant du formalisme procédural, la décision de l'OFPRA notifiée par tout moyen et celle rendue par la CNDA opposable dès sa lecture en séance publique.

Quelques avancées :

- * le délai de recours contre les décisions de transfert « Dublin » a été ramené à quinze jours.
- * le délai au terme duquel un demandeur d'asile peut travailler est de six mois.

Le régime des mesures d'éloignement continue à se durcir en accentuant le contrôle sur l'ensemble des personnes visées par les OQTF

- * augmentation des refus de délai de départ volontaire avec l'élargissement du champ du « risque de fuite » et la redéfinition restrictive des critères d'appréciation des garanties de représentation
- * durcissement du régime de l'interdiction de retour puisque sa durée court à compter de l'exécution de l'OQTF et non plus à compter de sa notification ;
- * prolongation de la retenue pour vérification du droit au séjour et de circulation à 24 h
- * prolongation de la durée de rétention administrative à 90 jours
- * placement en rétention possible pour les mineurs accompagnant leurs parents ;
- * possibilité pour le préfet d'imposer un lieu de résidence à l'étranger frappé d'une OQTF assortie d'un délai de départ volontaire ;

Le délit de solidarité est défini dans le respect du principe de fraternité posé par le Conseil Constitutionnel mais l'exemption pénale reste limitée à l'aide au séjour et au transport en excluant l'aide à l'entrée en France sauf si l'acte a donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte ou a été accompli dans un but lucratif.

Dispositions diverses

- * Mayotte : un régime d'exception et de suspicion relatif aux conditions d'acquisition de la nationalité française
- * MNA (mineurs non accompagnés) : autorisation de travail délivrée de plein droit MNA pris en charge par l'ASE dès lors qu'il justifie d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- * Parents d'enfants français : suspicion et contrôles renforcés

De plus, la délivrance du titre de séjour peut être remise en cause par une procédure de contestation des conditions d'établissement de la filiation

Outre cette réforme du CESEDA, plusieurs autres textes sont intervenus en 2018

Loi du 20 mars 2018 dite « loi Dublin » : Les « dublinés » peuvent désormais être placés en rétention administrative à tout moment dans l'hypothèse où existe un risque de fuite.

Décret du 4 mai 2018: le récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour étranger malade est désormais délivré dès que le service médical de l'Ofii a reçu le certificat médical.

Décret du 31 mai 2018 portant diverses dispositions relatives à l'allocation pour demandeur d'asile (ADA)

Les formations données par l'Asti Bordeaux

Quand nous arrivons à l'Asti nous ne sommes pas tous des juristes chevronnés en droit administratif et encore moins en droit des étrangers.

L'Asti assure des formations de base (ouvertes à d'autres associations).

De plus, plusieurs d'entre nous ont pu suivre les formations très complètes du GISTI et de la FASTI.

Nous disposons d'une documentation abondante dont le dictionnaire permanent du droit des étrangers (Éditions législatives) et la documentation du Gisti.

Enfin une réunion mensuelle de l'équipe des permanenciers permet d'examiner les situations les plus difficiles et les solutions juridiques font l'objet d'informations et d'explications.

Les modifications continuelles de la réglementation relative aux étrangers et sa complexification font que les besoins de formation de tous les acteurs bénévoles de l'Asti et de ses partenaires sont quasi permanents.

Formations au droit des étrangers pour les bénévoles de l'Asti et d'autres associations

Elles sont préparées par des membres ou sympathisants de l'Asti pour des bénévoles de l'Asti et ouvertes à tous (partenaires, sympathisants, travailleurs sociaux...)

Ceux-ci représentent les 3/4 des participants, parmi lesquels Médecins du Monde, Promofemmes, Cimade, CADA, etc...

Elles sont gratuites avec une libre participation aux frais.

	Formations au droit des étrangers	Nb de présences	Durée	Lieux
24 mai 2018	Droit des communautaires et assimilés	36	3h	Marché des Douves
27 septembre 2018	Accompagnement des demandeurs d'asile	76	3h	Marché des Douves
18 décembre 2018	Intro au droit des étrangers et pratique des permanences	16	3h	Marché des Douves
Total		128	9h	

Formation continue des bénévoles de l'Asti.

Des réunions d'échanges et de formation d'une durée d'environ 2h30 à 3h ont lieu chaque mois en dehors des vacances d'été.

On examine des questions complexes posées dans les permanences.

On étudie et commente les derniers textes parus en matière de droit des étrangers et les dernières décisions de jurisprudence ; des points particuliers sont traités.

Ces réunions concernent une dizaine de bénévoles en moyenne, qui peuvent ainsi progressivement enrichir leurs compétences et apprendre à formuler lors des permanences les « bonnes questions » pour cerner le problème qui leur est posé et apporter une réponse.

Ainsi un nombre croissant d'étudiants (en droit, sciences-politiques, carrières sociales etc...) en participant aux permanences, complètent leur formation sur le terrain.

LE SERVICE DE DOMICILIATION

L'agrément de L'ASTI BORDEAUX par la Préfecture de la Gironde pour la «domiciliation de personnes sans domicile stable » a été renouvelé le 11 janvier 2018 pour une durée de 5 ans et limité aux usagers de l'ASTI.

Cette activité est en grande partie gérée par la secrétaire en particulier pour l'enregistrement du courrier, la gestion des domiciliations procédure CERFA, le contrôle des fiches de domiciliations, la gestion des courriers reçus pour des non domiciliés (dits PND) , l'archivage des courriers non retirés et les enregistrements d'éléments en vue de statistiques ainsi que l'élaboration de celles-ci.

La distribution du courrier est faite par les intervenants bénévoles des permanences juridiques ou par la secrétaire le jour de la permanence administrative.

La domiciliation ne fait l'objet de la procédure avec formulaire CERFA (plus lourde) que si elle est nécessaire, par exemple pour bénéficier des prestations sociales, ouvrir un compte en banque...

Quelques chiffres :

Domiciliations faisant l'objet d'une procédure avec CERFA.

Année	Élections de domicile reçues	Radiations	Renouvellements	Domiciliations en cours
2018	25	2	81	102
2017	20	4	89	105

Toutes domiciliations (simple et procédure avec Cerfa)

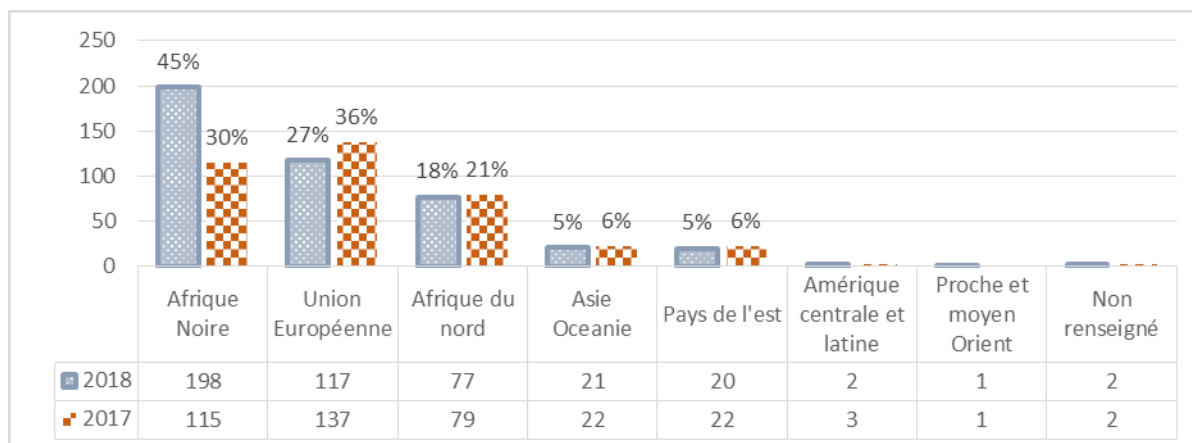
	Année	Nb de dossiers	Nb Courriers	Nb Passages avec courrier	Estimation nb passages avec ou sans courrier
Toutes domiciliations	2018	436	6 021	2 518	5 000
	2017	385	7 063	2 850	5 500
dont					
Fiches nouvelles	2018	113	633	343	700
	2017	89	538	262	500
Fiches renouvelées	2018	252	5 388	2 170	4 300
	2017	249	6 525	2 588	5 000
Fiches nouvelles créées sans courrier	2018	71			
	2017	45			

La population domiciliée

La répartition par sexe de l'ensemble des domiciliés varie peu et montre toujours une prédominance d'hommes (86% en 2017, 89% en 2018).

Pour la répartition par tranche d'âge, seul élément notable : l'augmentation de la part des moins de 18 ans : de 1% en 2016 , elle est passée à 18% en 2017 (effet MIE MNA) et elle est de 31% en 2018.

Répartition des personnes domiciliées par regroupement d'origines géographiques.



Palmarès des nationalités les plus représentées (effectif > 9)

Au nombre de 11 (sur 43 au total) en 2018 elles représentent 80% de la population totale des personnes domiciliées

Pays	Nb	%
Guinée	72	17%
Espagne	56	13%
Algérie	47	11%
Cameroun	41	9%
Bulgarie	29	7%
Mali	23	5%
Maroc	22	5%
Côte d'ivoire	18	4%
Portugal	17	4%
Sénégal	13	3%
Sri Lanka	10	2%
Total	348	80%

LES LIENS AVEC LA FASTI



Depuis toujours, l'ASTI Bordeaux entretient des liens étroits avec la FASTI et s'implique dans diverses actions d'envergure nationale. Elle participe régulièrement aux Congrès. Le précédent a eu lieu à Dourdan sur le thème : « **Hier comme demain on lâche rien** »

Tout en réaffirmant nos principales revendications, nous avons décidé de mettre en place une **formation politique**, de travailler la question de l'**articulation entre solidarité concrète et mobilisation**, d'**être présent dans les luttes actuelles** et enfin de **donner une place aux personnes que nous accueillons** et nous mobiliser avec elles. Toutes ces actions sont en cours.

L'ASTI a participé à deux reprises à la **commission Séjour-Europe** ce qui permet le partage des informations sur les pratiques des préfectures ou autres administrations et des questions souvent posées pendant les permanences.

Les fiches régulièrement établies par la FASTI sur les actualités législatives et jurisprudentielles sont utilisées pour les réunions internes de l'ASTI BORDEAUX.

L'ASTI a par ailleurs relayé auprès de ses adhérents et sympathisants les communiqués de la FASTI et transmis à la Fasti des informations sur la situation des mineurs isolés en Gironde ou bien celle des demandeurs d'asile.

A plusieurs reprises, nous avons sollicité la Fasti pour demander quelle était dans d'autres régions la pratique de la préfecture vis-à-vis des demandes de titres de séjour, ou bien celle de la plateforme des demandes d'asile, ou bien celle du conseil à l'égard des mineurs isolés.

L'ASTI informe également la FASTI des formations juridiques qui sont faites à Bordeaux et de leur libre accession sur le site de l'Asti.

L'ASTI participe à la **commission femmes**. En 2018, 4 commissions se sont déroulées. Chaque commission aborde un sujet de réflexion : articulation entre racisme et sexisme, asile et genre, la prise en compte du genre dans les Asti et le renforcement de la visibilité des actions menées en direction des femmes au sein des Asti. Une intervenante est venue nous parler de la représentation des femmes immigrées dans les politiques publiques.

Nous sommes aussi intervenues dans des collèges ou à la demande d'associations sur les discriminations sexistes et avons participé à des tables rondes pour dénoncer la loi asile et immigration.

La lettre n° 6 de la Commission est parue : elle sert à capitaliser, mutualiser et renforcer la visibilité des actions menées par les Asti.

Les liens avec la FASTI reposent aussi sur la parution mensuelle d'un **journal Ouvrons les Frontières** (OLF) qui rend compte de la vie du mouvement : les actions, les mobilisations et propose des textes sur les sujets d'actualité ou sur nos revendications.

LES REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

Représentation dans des associations

L'ASTI est représentée dans diverses associations :

Le CLAP (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion) assure la formation des bénévoles qui interviennent dans les cours de français.

Participation aux 5 CA et à l'AG.

La Maison des Femmes est un lieu pour toutes les femmes désireuses d'échanger avec d'autres femmes sur des questions qui les préoccupent.

La Halle des Douves regroupe les organismes et particuliers concernés par les activités de l'ancien Marché des Douves de Bordeaux transformé en Maison de Vie à destination des associations et des habitants du quartier Capucins / St Michel / Ste Croix. L'Asti y adhère et utilise régulièrement le lieu.

Cultures du cœur : cette association propose à ses adhérents des sorties et activités diverses. Des apprenants, accompagnés par des bénévoles, en bénéficient régulièrement.

Présence à l'AG et au forum inter partenaires.

Les Hébergeurs Solidaires de Bordeaux : le réseau d'hébergement solidaire créé en 2017 s'est constitué en association autonome depuis le 2 mai 2018. L'ASTI fait partie des administrateurs (CA).

Représentation dans des collectifs

LE RESF 33

L'Asti est membre du RESF 33 depuis sa création en 2005.

LES CERCLES DE SILENCE

Depuis onze ans, chaque dernier mardi du mois, entre le chevet de la cathédrale Pey Berland et la tour, de 18h30 à 19h30, un groupe se tient en silence pour manifester son refus de l'enfermement des étrangers dans les centres de rétention administratif (CRA).

LE COLLECTIF M.I.E. (MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS) / JEUNES MAJEURS

Ce collectif regroupe plusieurs associations : ASTI, CIMADE, FCPE, LDH, RESF, MDM, HSB.

L'année 2018 a vu se poursuivre une arrivée importante de MIE : 50 000 environ seraient entrés en France et 17 000 auraient été évalués mineurs.

Environ 1 300 seraient arrivés en Gironde dont 40% au titre de la péréquation, et 400 auraient été évalués mineurs selon les informations du CD qui ajoute que sur les 5 000 mineurs de l'ASE, 1 000 sont des MNA ou des jeunes majeurs ex-MNA.

En raison de capacités insuffisantes, le SAEMNA service chargé de l'évaluation de la minorité et de l'isolement, laisse régulièrement les jeunes en attente sans abri ni nourriture.

L'ASE continuant à refuser de prendre en charge un grand nombre de jeunes sur la base d'évaluations très contestables, le collectif adresse nombre de ces jeunes au collectif d'avocats militants qui s'est organisé pour assister ces jeunes dans leur recours devant le Juge des Enfants : 70 à 80% des recours présentés ont été efficaces.

Mais après la décision du Juge, ils attendent qu'une place en foyer se libère (15 jours à 3 semaines ou plus).

L'ASTI suit les dossiers de 160 jeunes en cours d'évaluation ou attente d'une décision du juge des enfants, et d'une centaine en cours de placement.

L'un des foyers gérés par Emmaüs à Martillac a posé de tels problèmes de fonctionnement, mettant en difficultés des jeunes qui y étaient hébergés, que le collectif est intervenu à de nombreuses reprises tant auprès de la structure que du Conseil Départemental et d'Emmaüs France, pour trouver des remèdes à cette situation.

Nous avons appris avec soulagement à la fin de l'année que le CD avait pris la décision de fermer ce foyer et de transférer les mineurs dans d'autres structures, ce qui a été fait.

Les diverses rencontres et les actions de revendication menées par le Collectif:

Le 22 février une rencontre avec le CD a permis de poser le problème de l'attente avant évaluation : des moyens supplémentaires doivent permettre de raccourcir le délai, mais aucune solution ne se dégage pour un accueil même sommaire pendant cette période car le CD et la Préfecture se renvoient la responsabilité. Le CD indique par ailleurs que 382 places ont été créées en 2017 et qu'il manque de personnel formé pour de nouveaux foyers. Des assurances nous ont été données sur l'ouverture de contrats majeurs, et effectivement nous avons constaté courant 2018 que la plupart du temps ces contrats prenaient le relais à la majorité. Enfin le CD souligne l'absence de moyens suffisants de diverses administrations pour la scolarisation et la formation professionnelle des 16-18ans.

Nouvelle rencontre le 10 juillet qui a porté essentiellement sur la situation du foyer de Martillac, sur nos constats de dysfonctionnement et le résultat de l'inspection réalisée par le CD.

Cette question sera reprise dans une entrevue le 23 novembre peu avant la décision de fermeture du foyer.

Malgré des efforts consentis par le Conseil Départemental (création de nouvelles places mais en nombre insuffisant face aux arrivées), et malgré nos demandes répétées, **un certain nombre de manquements subsistent** :

* Aucun dispositif d'urgence après 16h, les week-end et jours fériés pour les jeunes en attente d'évaluation : ils dorment à la gare, dans des parkings, dans des squats...

* Une liste d'attente qui peut atteindre un mois avant d'être mis à l'abri.

* Des évaluations déficientes qui aboutissent à un refus de prise en charge qui sera très souvent remis en cause par le juge des enfants ;

* Remise à la rue des jeunes évalués majeurs par l'ASE, non-respect du droit au maintien dans l'hébergement pendant la période d'appel, non-respect de la présomption de minorité.

* Des délais inadmissibles pour appliquer les décisions de placement du juge, et donc des jeunes à la rue en attendant.

* Détérioration de l'état de santé physique et/ou mentale pouvant déboucher sur une situation inquiétante. (MDM)

* Accès à la scolarisation problématique et orientations pas toujours judicieuses pour les suivis ASE (forte demande des éducateurs à ce sujet).

Des initiatives de citoyens pour pallier aux déficiences des pouvoirs publics et pour recueillir ces jeunes à la rue (avant l'évaluation par le SAEMNA et pendant le recours) :

- Les Hébergeurs solidaires de Bordeaux : réseau d'hébergement temporaire d'accueillants bénévoles qui ont accueilli une quinzaine de MNA qu'ils soutiennent dans leurs démarches médico-sociales et juridiques ;
- le squat de « la Ruche » qui avait été mis en place par des « étudiants solidaires convaincus » en a hébergé et soutenu également une vingtaine avant de fermer en août 2018, ayant obtenu du CD que ces jeunes soient hébergés ailleurs ;
- AREVE l'association du Val de l'Eyre en a pris aussi quelques-uns en charge ;
- un nouveau squat réservé aux MNA a ouvert, se limitant à un secours en matière d'hébergement ;
- l'association **TREPLIN** fait un énorme travail scolaire (St Bruno et Talence) : une équipe d'enseignants bénévoles se relaie pour alphabétiser, remettre à niveau, évaluer, orienter les jeunes pas encore pris en charge par l'ASE donc désœuvrés. Ils leur permettent un accès à la culture (musées, bibliothèques, etc..) aux arts plastiques et au sport, etc.

LES ETATS GENERAUX DES MIGRATIONS (EGM)

L'ASTI a contribué à ce collectif tant lors de la préparation que lors des grandes réunions. Ou par des contacts dans ce cadre avec des élus.



Autres actions ou représentations

Interventions ponctuelles

L'ASTI est souvent sollicitée pour participer à des tables rondes, des rencontres ou bien animer des débats sur des thèmes où ses compétences sont reconnues. Nous essayons de répondre à ces invitations.

* Intervention sur le thème des MIE :

- Médecins du Monde en avril
- l'URIOPSS en juin
- un réseau informel en septembre
- association THOTH Civilisation sans frontières en novembre

* Interventions dans des collèges ou lycées avec de nombreuses demandes cette année (lycées de Biganos, de Gujan, Tregey, ND de Bordeaux et collège H. Brisson de Talence) toutes faites dans le cadre d'actions pédagogiques.

* Participation à Planète

* Diverses rencontres

Partenaires institutionnels

Nos participations :

- 3 réunions du comité de liaison inter partenaires dit CLIP organisées par la Direction du Développement Social Urbain (DSU) de la mairie de Bordeaux et à une rencontre avec A. Siarri élue à la Mairie de Bordeaux en charge de la cohésion sociale
- réunion sur l'état des lieux des dispositifs de formations linguistiques organisée par la Mairie de Bordeaux

- réunion organisée par la Préfecture de la Gironde et Bordeaux Métropole pour l'appel à projet commun politique de la Ville 2019
- réunion de l'Atelier « domiciliation » organisé par la direction de la cohésion sociale-Préfecture de la Gironde dans le cadre de la révision du PDALHPD.
- rencontre avec une chargée de mission au Conseil Départemental (Direction des Interventions et du Développement Social DIDS)

Partenaires opérationnels

- Participations aux AG de la Halle des Doves et du CLAP.
- Présence à la présentation de la charte de la laïcité de Promofemmes
- Pour les différents collectifs nous avons des contacts réguliers et fréquents avec la Cimade, la LDH, Médecins du Monde, l'IDE, le RSEF33, le CED rive droite
- Participation au Collectif girondin de solidarité aux réfugiés (CSR33)

CONCLUSION 2018

Si vous êtes arrivés à la fin de ce rapport d'activité, vous vous êtes probablement rendu compte qu'il nous restait encore beaucoup de travail pour convaincre à la fois nos politiques et nos concitoyens du bien fondé de l'idée de libre circulation et installation.

Nous n'avons pas fini de nous battre aux cotés de tous ces hommes, femmes et enfants qui arrivent sur notre sol dans des situations difficiles avec, pour certains, comme seul objectif «survivre».

Nous essayons de leur apporter une aide dans leurs démarches juridiques et administratives. Nous tentons, aussi, de leur apporter un minimum d'éléments de langage afin qu'ils puissent comprendre et se faire comprendre en français.

Nous souhaitons que de plus en plus de gens nous rejoignent sur ces idées et, sur le terrain, dans nos actions.